

INSPÉ et concours d'enseignement : le ministère entend garder le cap ... vers la destruction !

Le « comité de suivi des INSPÉ » avait été inauguré en grande pompe par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation le 30 janvier. Il s'agissait de suivre la réforme des INSPÉ donc aussi des concours. La FNEC-FP FO y avait exprimé son opposition à la réforme de la formation des enseignants et demandé son retrait, rappelant notamment que les inscriptions aux CAPES, toutes disciplines confondues, ont baissé de 7,8 % entre 2019 et 2020 et de 15% depuis 2016.

Depuis, ce comité n'avait plus été réuni. Lors de la réunion de ce jour, les représentants du ministère comme les pilotes du « comité », bien loin de tenir compte des oppositions très larges aux réformes des concours d'enseignement et des INSPÉ, ont confirmé que le ministère gardait le cap de ces réformes destructrices.

Masters MEEF et concours

La FNEC-FP FO a rappelé son opposition totale à l'ensemble de la réforme des concours comme des INSPÉ, qui constitue la base de discussion du « comité de suivi », réforme qui :

- déstructure les masters MEEF et les particularise (puisque l'alternance, sur pas moins de 2 semestres, ne sera pas toujours au même moment selon les masters et les INSPÉ),
- vise à la contractualisation du corps enseignant,
- met en cause la place des disciplines dans le master comme dans les épreuves des concours d'enseignement,
- aboutit au retardement de l'entrée dans la carrière pour ceux qui réussiraient les concours,
- aboutit aussi à la mise en cause des services et des postes des collègues qui sont à plein temps à l'INSPE.

Mission Sherringham : la formation des futurs PE sortie des universités ?

Lors de ce comité Mark Sherringham a présenté la mission qui lui avait été confiée. Il s'agit d'une réflexion spécifique « à mener sur l'amont, sur ce qui se passe avant les MEEF, pour les étudiants qui se destinent au professorat des écoles ». Ses lettres de mission n'ayant pas été rendues publiques, il a dû accepter de les transmettre aux membres du comité.

Les représentants de la FNEC-FP FO ont souligné que cette mission est en fait le résultat de la désaffection grandissante pour les masters MEEF préparant aux concours de PE, qui ne pourra que s'accroître avec le retardement de l'entrée dans la carrière jusqu'à la fin du M2.

Ils ont rappelé l'attachement de la FNEC-FP FO au cadre universitaire des licences dispensées en amont des masters MEEF et ont posé la question : « **Les formations pour les étudiants se destinant à devenir PE resteront-elles dans le cadre de licences délivrées par les universités ?** »

- La réponse de M. Sherringham, « **Ça dépend, on peut envisager des possibilités en lien avec les universités** » est on ne peut plus alarmante. En effet, en refusant de confirmer que les étudiants qui se destinent à devenir PE continueraient à devoir faire leur cursus dans des licences universitaires disciplinaires, il ouvre ainsi la porte à la possibilité de formations pré-MEEF hors des universités (sous la forme de « classes préparatoires »

spécifiques, comme annoncé dans la presse, ou sous d'autres formes). C'est donc la remise en cause des licences universitaires comme base de la formation des enseignants et au-delà un nouveau biais pour remettre en cause le monopole de la collation des grades. En l'état, **cette mission paraît avoir pour objectif de déléguer à des « opérateurs de formation », y compris privés et confessionnels, la formation des étudiants se destinant à devenir PE dès la première année après le Bac.**

Les stagiaires contraints à s'initier à l' « hybridation » et au « distanciel » ? Pour FO, c'est non !

Un point était consacré aux « modalités de la rentrée ». Il a été l'occasion de multiples louanges aux efforts des collègues stagiaires mais aussi d'éloges appuyés à la continuité pédagogique et pour proposer que les modes « asynchrones » et « synchrones », l'hybridation et le distanciel soient des modalités d'enseignement enseignées aux stagiaires, au motif qu' « *il ne s'agirait pas tant de transmettre des connaissances que de savoir utiliser les outils pour les transmettre* » !

-> Les représentants FO sont intervenus pour dire qu'il était hors de question que l'on institutionnalise l'hybridation ou le distanciel :

- L'expérience vécue pendant et après le confinement décrété par le gouvernement est celle d'un moment de dégradation extrême de l'enseignement, qui ne peut être qualifié de « continuité pédagogique », insatisfaisante et douloureuse pour tous, enseignants, élèves, étudiants, parents, occasion en outre de surcroûts de travail extrêmement lourds pour tous les collègues. Le constat, c'est que seul l'enseignement en présentiel donne sa pleine efficacité à l'enseignement, qui consiste en la transmission de connaissances.

- De nombreuses pétitions dans de nombreuses universités signées par de nombreux collègues demandent qu'il y ait un retour plein et entier à l'enseignement en présentiel à la rentrée dans les universités, et ceci vaut aussi pour les INSPE.

- En ce qui concerne les stagiaires, il serait pour nous inadmissible qu'un éventuel retour à des mesures de confinement mette en cause leur année de stage. Il serait également inadmissible qu'on leur impose, au nom de l'éventualité du retour de confinements imposés, des formations aux modalités d'intervention en distanciel, au rebours de leur liberté pédagogique, qui doit demeurer pleine et entière.

Enfin, nous avons aussi rappelé notre revendication d'abandon de tout oral de titularisation pour les stagiaires.

« Groupes de travail » : la FNEC-FP FO ne s'associera pas à la mise en œuvre de la réforme

La présidence du comité a proposé en fin de réunion que des « groupes de travail » dérivés du comité (mais potentiellement ouverts à des « experts ») soient organisés sur des sujets divers (aménagement concret de la place du tiers du potentiel enseignant dévolu à des collègues en poste dans des EPLE, articulation avec la recherche, etc.).

-> Les représentants de la FNEC-FP FO ont fait savoir qu'ils ne participeraient pas à la mise en œuvre d'une réforme dont nous ne partageons ni les tenants ni les aboutissants et que nous continuerions à porter de manière indépendante la voix de nos mandants au sein du « comité de suivi » comme dans toutes les autres instances.

Montreuil, lundi 6 juillet 2020